
Ministère de l'Industrie et du Commerce

**Rapport
annuel
2000-2001**

Le contenu de cette publication a été rédigé par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Ce document est disponible sur le site Internet du ministère de l'Industrie et du Commerce : www.mic.gouv.qc.ca

Cette édition a été produite par
Les Publications du Québec
1500-D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal – juin 2001
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN : 2-551-19484-9
ISSN : 0713-3723

© Gouvernement du Québec, 2001

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction, même partielles, sont interdites sans l'autorisation des Publications du Québec.

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la *Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce* (L.R.Q., c. M-17, a. 11), je suis heureux de vous transmettre le rapport annuel du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2001.

Ce rapport fait état des activités et des résultats obtenus au regard des axes d'intervention et des grandes orientations stratégiques du Ministère.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Ministre d'État aux Régions
Ministre de l'Industrie et du Commerce
Gilles Baril

Table des matières

Présentation

Lettre de présentation à l'Assemblée nationale 3

Partie 1

Le ministère de l'Industrie et du Commerce 7

- 1.1 L'historique du Ministère 7
- 1.2 La mission du Ministère 7
- 1.3 L'organisation administrative du Ministère 8
- 1.4 Le personnel du Ministère 8
- 1.5 Le Plan stratégique 2000-2003 du Ministère 8

Partie 2

Les réalisations du Ministère 9

- 2.1 Orientation 1 : Favoriser le développement des facteurs internes de compétitivité des entreprises 9
 - 2.1.1 Axe 1 : Supporter l'appropriation de l'innovation par les entreprises 9
 - 2.1.2 Axe 2 : Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs 11
- 2.2 Orientation 2 : Favoriser le développement des facteurs externes de compétitivité des entreprises 12
 - 2.2.1 Axe 1 : Contribuer au renouvellement de la structure industrielle québécoise par l'investissement et l'entrepreneurship 12
 - 2.2.2 Axe 2 : Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises 14

Partie 3

La gestion du Ministère 17

- 3.1 La politique de gestion du Ministère 17
- 3.2 Le renforcement de l'organisation 17

Partie 4

Les relations avec nos clientèles 23

- 4.1 En région 23
- 4.2 À l'étranger 23
- 4.3 La métropole 23
- 4.4 La capitale nationale 23
- 4.5 Certaines clientèles cibles 24
 - 4.5.1 Les jeunes et le placement étudiant 24
 - 4.5.2 L'entrepreneurship féminin 24
 - 4.5.3 Les coopératives 24

4.5.4 L'économie sociale 25

4.5.5 Les autochtones 26

Partie 5

Le MIC dans l'actualité 27

- 5.1 Un rappel de quelques événements importants qui ont fait l'actualité 27

Partie 6

Les politiques et les actions administratives générales 29

- 6.1 La protection des renseignements personnels 29
 - 6.1.1 Les actions réalisées dans l'application du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels 29
 - 6.1.2 Les priorités d'action pour l'exercice 2001-2002 en matière de protection des renseignements personnels 29
- 6.2 La protection des non-fumeurs 29
- 6.3 L'administration des lois 29
 - 6.3.1 La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés 29
 - 6.3.2 La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux 30
 - 6.3.3 La Loi sur les coopératives et la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif 30
 - 6.3.4 La Loi sur les immeubles industriels municipaux 30
- 6.4 La politique linguistique du MIC 30

Annexe 1 La Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce et les autres lois relevant de la compétence du ministre 31

Annexe 2 Les adresses du Ministère au Québec 33

Annexe 3 Les adresses du Ministère à l'étranger 35

Annexe 4 Les programmes d'aide financière aux entreprises et aux organismes 39

Partie 1

Le ministère de l'Industrie et du Commerce

1.1 L'histoire du Ministère

Les origines du ministère de l'Industrie et du Commerce remontent à 1935, année où le gouvernement du Québec mandate le ministère des Affaires municipales pour se préoccuper du développement de l'industrie et du commerce. Il faudra cependant attendre jusqu'en 1943 avant que ne soit créé officiellement le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le rôle de ce nouveau ministère consistait à stimuler et à promouvoir l'expansion industrielle de même qu'à accumuler et diffuser des renseignements de nature économique et industrielle. Le Ministère était alors responsable de l'hôtellerie, de l'artisanat, des pêcheries, de l'industrie forestière et de l'acériculture. Il assumait déjà la supervision du bureau du Québec à New York, première représentation du gouvernement du Québec à l'extérieur du Canada, créé en 1940.

Au fil des ans, le mandat du Ministère fut actualisé et adapté aux nouvelles réalités du développement économique. C'est ainsi que se sont ajoutés, entre autres, les mandats du développement du tourisme en 1979, du développement de la technologie en 1988, de la science en 1994 et du commerce extérieur en 1996.

Connu jusqu'en 1999 comme le ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, il revient, à la suite de la création du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, à son appellation d'origine, soit le ministère de l'Industrie et du Commerce.

1.2 La mission du Ministère

Le ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) a comme mission de « **contribuer au développement économique du Québec en intensifiant la compétitivité des entreprises et le développement des marchés, aux fins d'appuyer la création d'emplois** ». Le MIC joue donc un rôle de premier plan dans la mission économique gouvernementale, notamment en matière de développement industriel et de développement des marchés. D'ailleurs, son action s'inscrit en majeure partie dans l'orientation stratégique gouvernementale qui vise à « favoriser la prospérité économique et sociale du Québec en relançant le développement économique et la création d'emplois ».

Cette mission traduit le mandat et les champs d'activité du Ministère, définis par sa loi constitutive. Cette dernière décrit ainsi le mandat du Ministère : « **Élaborer et proposer au gouvernement des politiques visant à favoriser le développement de l'industrie; voir à leur mise en œuvre, en surveiller et en coordonner l'application** ».

La clientèle et les partenaires

Le MIC entretient des liens continus sur une base sectorielle et régionale avec les petites, moyennes ou grandes entreprises du Québec et celles de l'extérieur qui désirent faire des affaires au Québec. Il est le principal porte-parole gouvernemental concernant les questions relatives aux entreprises. Le MIC exerce également des responsabilités horizontales dans l'exécution de mandats gouvernementaux tels que les questions relatives aux coopératives, au développement de marchés, au placement étudiant et en matière de politique commerciale.

Le Ministère s'associe à l'ensemble de ses partenaires socioéconomiques afin d'accroître la pertinence de ses politiques et la qualité de ses services. À cette fin, il agit de concert avec les autres ministères et organismes du gouvernement du Québec qui ont une vocation économique ainsi qu'avec les autres gouvernements et tous les organismes reliés au développement de l'économie, tels que les regroupements d'entreprises ou d'entrepreneurs, les syndicats et les diverses associations d'affaires.

Pour venir en aide à sa clientèle, le MIC met au service des entreprises et des décideurs une expertise des secteurs industriels, du développement de marchés, des accords de commerce, de la technologie, de la gestion, du développement industriel, sectoriel et régional, et de l'entrepreneuriat.

Il offre également des produits et services regroupés dans les domaines de l'information, de la promotion et sensibilisation, du soutien professionnel et technique, de l'aide financière, du partenariat et de la gestion des lois sur l'innovation, la gestion, le développement des marchés, la production, le développement coopératif, le placement étudiant et l'économie sociale.

1.3 L'organisation administrative du Ministère

Pour s'acquitter de sa mission et réaliser ses mandats, le Ministère s'appuie sur ses cinq entités administratives, soit les directions générales Industrie, Opérations régionales, Planification, Développement des marchés ainsi que la Direction générale des services à la gestion, et sur les unités relevant du sous-ministre de même que sur les organismes relevant de son ministre. L'organigramme du MIC est reproduit dans les pages centrales de ce rapport.

Le ministre de l'Industrie et du Commerce est également responsable de huit organismes qui travaillent au développement économique du Québec. Ce sont les Sociétés du parc industriel et portuaire de Bécancour (SPIPB) et de Québec-Sud (SPIPQ), les Sociétés Innovatech du Sud du Québec (SISQ), de Québec et Chaudière-Appalaches (SIQCA), des Région-Ressources (SIRR) et du Grand-Montréal, la Société générale de financement (SGF) et la Société québécoise d'assainissement des eaux (SQAE).

Au cours de l'exercice 2000-2001, les dépenses du MIC se sont établies à 274,9 millions de dollars. De cette somme, 129,5 millions de dollars ont servi à la gestion et au financement du programme *Brancher les familles sur Internet*, 72,3 millions de dollars ont été attribués au soutien technique et 73,1 millions de dollars au soutien financier des secteurs manufacturiers et commerciaux ainsi qu'au développement du commerce extérieur.

1.4 Le personnel du Ministère

Au 31 mars 2001, l'effectif total autorisé du Ministère s'établissait à 690 postes réguliers et 109 occasionnels (équivalent temps complet) répartis selon les classifications suivantes :

CLASSIFICATION	NOMBRE
Administrateurs d'État	5
Cadres supérieurs	53
Cadres intermédiaires	2
Professionnels	398
Personnel technique et de soutien	232
Sous-total	690
Occasionnels (équivalent temps complet)	109
Total	799

Le personnel régulier est réparti entre les bureaux de Québec (353 postes), ceux de Montréal (173 postes) et les 15 bureaux régionaux (164 postes). Les femmes représentent 48 % de l'effectif.

Au cours du dernier exercice, le Ministère a doté 179 postes réguliers, embauché 114 employés occasionnels, 34 stagiaires et 137 étudiants. Par ailleurs, l'application de son programme de départ à la retraite a permis au Ministère d'engager 50 jeunes diplômés.

1.5 Le Plan stratégique 2000-2003 du Ministère

Le Plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Industrie et du Commerce décrit comment le MIC entend réaliser au Québec le développement d'une économie d'avant-garde, créatrice d'emplois et source de mieux-être pour tous les citoyens et toutes les citoyennes du Québec. Le passage d'une économie industrielle à une société basée sur le savoir provoque des changements et comporte des enjeux importants. La nouvelle économie repose sur la capacité des sociétés de créer des connaissances nouvelles, de les adapter et de les exploiter.

Au cours des prochaines années, la prospérité du Québec et la capacité de ses entreprises à réussir sur les marchés intérieurs et extérieurs dépendront de la rapidité avec laquelle les entreprises réussiront à accroître leur productivité. Pour ce faire, elles devront utiliser l'immense potentiel des affaires électroniques, des technologies de l'information et des nouveaux équipements de pointe. Elles devront aussi innover sur le plan des procédés de production et des produits.

Pour soutenir les efforts concurrentiels des entreprises, le Ministère a choisi d'appuyer leur compétitivité et d'accélérer leur transition vers une économie fondée sur le savoir. À cette fin, le MIC agit sur le développement des facteurs internes et externes de compétitivité des entreprises. Ses actions se regroupent autour de quatre axes : l'appropriation de l'innovation par les entreprises, le développement des marchés intérieurs et extérieurs, le renouvellement de la structure industrielle québécoise par l'investissement et l'entrepreneurship et l'amélioration de l'environnement d'affaires.

Par ailleurs, la réalisation du plan stratégique exige des efforts soutenus de la part de l'ensemble du Ministère et un renforcement de l'organisation sur le plan du transfert des connaissances, du virage vers la gestion stratégique et de la consolidation de son approche client.

Partie 2 Les réalisations du Ministère

2.1 Orientation 1 : Favoriser le développement des facteurs internes de compétitivité des entreprises

2.1.1 Axe 1 : Supporter l'appropriation de l'innovation par les entreprises

L'innovation constitue le facteur déterminant de la compétitivité et donc de la réussite des entreprises. Pour être compétitives, les entreprises doivent maîtriser les coûts et apprendre à gérer le changement en se dotant de stratégies d'affaires qui reposent sur une vision claire de l'environnement dans lequel elles auront à évoluer. L'innovation doit être au cœur de ces stratégies.

Considérée comme une source d'amélioration du niveau de vie, la productivité est un bon indicateur de l'état de santé d'une économie. À cet égard, le MIC appuie les entreprises pour qu'elles augmentent leur productivité, participent à la mise en place de réseaux d'affaires électroniques et s'y intègrent activement. Il s'agit là des principaux défis que les entreprises québécoises devront relever pour réussir dans la nouvelle économie.

L'indicateur sur l'accélération de la mutation des entreprises vers la production à valeur ajoutée

Nombre de projets d'implantation de nouvelles pratiques de production à valeur ajoutée

	2001-2002	Résultats
Cible		
500 projets		526 projets

On compte parmi les nouvelles pratiques de production à valeur ajoutée (PVA) la conception de produits et procédés, la réduction des temps de mise en course, l'optimisation des flux, la production sur demande, la logistique intégrée, la gestion de la maintenance, la gestion de la qualité, l'aménagement des postes de travail, l'enrichissement des tâches et d'utilisation d'équipements flexibles. Le soutien à l'implantation de nouvelles pratiques de PVA dans les entreprises est mesuré par l'attribution d'aide financière dans le cadre du programme Impact-PME, volet Soutien à l'innovation et aux pratiques avancées.

La participation du Ministère à l'implantation de la PVA ne se limite toutefois pas à l'attribution d'aide financière. En effet, en 2000-2001, plus de 1 200 dirigeants d'entreprises ont participé à des séances d'information sur les meilleures pratiques d'affaires. L'organisation de visites industrielles d'entreprises performantes a aussi permis à quelque 150 entreprises de constater les avantages de l'adoption des meilleures pratiques d'affaires.

Le partenariat avec le Mouvement québécois de la qualité s'est poursuivi avec la réalisation d'une série d'activités et de projets liés aux pratiques de gestion avancées. Parmi ces activités, le lancement du Mois de la qualité, le Salon sur l'implantation de la qualité ainsi que la tenue des Grands prix québécois de la qualité ont rejoint plus de 3 500 dirigeants d'entreprises et travailleurs stratégiques.

Les indicateurs sur l'accélération du virage des entreprises vers l'économie numérique

En 1999-2000, conscient de la nécessité d'une action énergique et rapide du gouvernement pour s'assurer que les PME réussissent le virage qu'impose la révolution numérique, le MIC a élaboré la Stratégie québécoise de développement des affaires électroniques. La première année d'application de cette stratégie a produit des résultats intéressants.

Nombre d'entreprises sensibilisées et informées sur l'importance des affaires électroniques

	2000-2001	Résultats
Cible		
4 000 entreprises		4 022 entreprises

Pour appuyer les entreprises qui veulent connaître les diverses étapes à franchir lors de la mise en place d'une solution d'affaires électroniques, le Ministère a entrepris une vaste opération de formation des dirigeants d'entreprises dans toutes les régions du Québec, en collaboration avec le Centre francophone de recherche en informatisation des organisations (CEFRIO).

En plus des activités à caractère de formation, le MIC a également organisé de nombreux événements régionaux et sectoriels de sensibilisation, notamment dans les secteurs de la chimie-plasturgie, de l'industrie du médicament, de la filière graphique et de l'aérospatiale.

Nombre de centres d'affaires électroniques mis sur pied sur une base sectorielle ou régionale

	2000-2001	
Cible		Résultats
5 centres d'affaires		5 centres d'affaires

Un centre d'affaires électroniques est un regroupement, au sein de réseaux ou portails électroniques, d'une masse critique d'entreprises qui font du commerce interentreprise et qui entretiennent des relations d'affaires entre elles.

L'appui du MIC se traduit par des services-conseils, la diffusion d'information et l'accompagnement des regroupements pour l'obtention d'aide financière de la part du Fonds de l'autoroute de l'information.

Les cinq centres d'affaires électroniques mis sur pied en 2000-2001 sont le Babillard emploi, le Portail d'affaires virtuel CooPSCO, le Portail de l'industrie des arts graphiques du Québec, le Portail des savoirs de l'innovation, la Vitrine manufacturière virtuelle et incubateur en commerce électronique pour la Mauricie.

Nombre d'entreprises qui offrent des sites Web transactionnels

	2000-2001	
Cible		Résultats
3 300 entreprises		Résultats disponibles en 2001-2002

Un site Web transactionnel permet l'achat ou la vente de biens et services ou encore l'échange de documents commerciaux. L'intégration des affaires électroniques dans les entreprises est très coûteuse. Aussi la Stratégie du Ministère prévoit-elle une aide à l'implantation sous forme de services-conseils et d'accompagnement donnés par les conseillers régionaux et sectoriels du MIC ainsi que l'attribution d'un crédit d'impôt.

Le Ministère a orchestré la promotion du crédit d'impôt au commerce électronique par diverses activités de sensibilisation telles que des sessions d'information, la participation à des expositions et la publication de bulletins *Fiscalité express*. Les résultats des actions du MIC en 2000-2001 seront connus au cours du prochain exercice, après une compilation des crédits d'impôt attribués par le ministère du Revenu du Québec.

L'indicateur sur le soutien aux entreprises pour se doter des compétences requises

Nombre de spécialistes intégrés ou formés dans les entreprises connaissant des pénuries de main-d'œuvre dans les domaines de pratiques avancées de gestion et de production à valeur ajoutée (PVA) ainsi que du commerce électronique

	2000-2001	
Cible		Résultats
700 spécialistes		735 spécialistes

La qualité et la disponibilité de la main-d'œuvre constituent des facteurs déterminants de l'évolution de la productivité. À ce chapitre, l'action du MIC vise à atténuer les difficultés de recrutement de main-d'œuvre. À cet effet, il offre aux entreprises deux programmes : le volet Emploi stratégique pour soutenir l'innovation du programme Impact-PME et le volet Adaptation stratégique de la main-d'œuvre du Programme d'amélioration des compétences en science et en technologie (PACST).

Les autres réalisations pour soutenir l'appropriation de l'innovation

À la suite des résultats d'un diagnostic sur la productivité des entreprises, de l'analyse des principaux déterminants de la productivité, de la comparaison avec l'Ontario, le Canada et les États-Unis, des interrelations entre productivité, niveau de vie et compétitivité, le Ministère a développé une stratégie pour accélérer l'adoption des meilleures pratiques d'affaires dans les entreprises. Cette stratégie sera mise en œuvre au cours des trois prochaines années.

Dans sa démarche pour soutenir les entreprises dans leur appropriation de l'innovation, le Ministère a, entre autres, émis des visas ou certificats donnant droit à des crédits d'impôt en matière de design de mode, de design industriel, de construction navale et pour la Cité de l'optique. Il a réalisé la mise à jour de l'étude sur l'économie du savoir pour le Québec, l'Ontario et le Canada et quelques grands centres urbains comme Montréal, Toronto, Québec et Ottawa-Hull. Il a également poursuivi le projet de courtage « Industrie-Chercheurs » visant à mailler les besoins technologiques des PME de l'industrie chimique et de la plasturgie aux expertises privées et publiques en R-D disponibles au Québec, appuyé la mise en place de centres d'excellence dans les domaines de l'imagerie numérique et des télécommunications sans fil, et formé un groupe de travail sur le développement de la R-D précompétitive en aérospatiale.

2.1.2 Axe 2 : Appuyer le développement des marchés intérieurs et extérieurs

Au cours des dernières années, les exportations du Québec vers les marchés étrangers ont connu une progression fulgurante. La performance du Québec s'inscrit à l'intérieur des grandes tendances observées sur les marchés mondiaux depuis dix ans. Ici comme ailleurs, l'évolution de l'économie est fonction de l'interaction de divers phénomènes. Parmi ceux-ci, on retrouve la multiplication des accords favorisant la libéralisation du commerce et de l'investissement, l'ouverture des marchés et la réduction ou l'élimination des obstacles réglementaires ainsi que l'internationalisation croissante des affaires qui se traduisent par l'accentuation du commerce intrafirmes, la sous-traitance internationale, les fusions ou acquisitions d'entreprises et le commerce électronique.

Les perspectives quant à l'évolution de l'économie mondiale au cours des prochaines années laissent présager la prépondérance des conditions qui ont favorisé la progression des exportations québécoises. La progression attendue ne pourra toutefois pas se réaliser sans des efforts constants.

L'offre de services du MIC en exportation comprend une gamme de produits et services qui facilitent les contacts des entreprises avec des partenaires potentiels à l'étranger tels que l'organisation de missions et foires, l'accueil de missions, l'appui à la participation à des événements promotionnels à l'étranger, des séminaires de formation et de l'aide financière pour faciliter les démarches à l'exportation.

Au cours du dernier exercice, le MIC a concentré ses actions sur les entreprises ayant fait leur entrée sur les marchés internationaux depuis 1996 afin qu'elles consolident leurs activités à l'échelle internationale, sur les entreprises dynamiques déjà rompues à l'exportation pour qu'elles consolident leurs marchés actuels et accroissent leurs efforts de diversification vers des marchés porteurs, et sur la clientèle des nouveaux exportateurs pour les inciter à entreprendre des démarches d'exportation.

Le tableau suivant indique les résultats obtenus par les entreprises qui ont participé aux activités organisées par le MIC.

Résultats obtenus à la suite des actions du MIC pour le développement des marchés

	Total
Activités (missions et accueil de missions)	92
Participants	1 074
Ventes réalisées en M\$	767,2
Retombées directes au Québec en M\$	543,4
Maintien et création d'emplois	4 170
Signatures avec des intermédiaires de ventes	610
Signatures d'accords industriels	77

L'indicateur sur l'élargissement de la clientèle des nouveaux exportateurs

Nombre d'entreprises s'étant structurées et ayant effectué une première démarche dans un marché hors du Québec

	2000-2001	Résultats
Cible		
250 entreprises		319 entreprises

Cet indicateur mesure le nombre d'entreprises qui ont eu recours aux services du MIC au moins une fois et qui ont réalisé au moins une vente à l'étranger en 2000-2001. Une entreprise qui se structure élabore un plan d'affaires internationales, planifie et organise une première démarche de prospection des marchés. Les 319 entreprises ont bénéficié du volet Développement des marchés d'exportation (promotion et prospection des marchés) du programme Impact-PME.

Degré d'avancement de l'élaboration d'une politique de commerce extérieur

- Le diagnostic préalable à la formulation de la politique a été complété.
- L'élaboration de la politique est en cours, avec comme objectif de tenir une consultation quant à son contenu à l'automne 2001.

Les autres réalisations du Ministère pour appuyer le développement des marchés

Au cours du dernier exercice, le MIC a récompensé les nouvelles entreprises exportatrices s'étant illustrées par la remise de prix régionaux et nationaux. Ces reconnaissances ont été médiatisées aux échelles nationale et régionale.

Le Ministère forme les entreprises intéressées au développement des marchés étrangers. Durant l'exercice 2000-2001, le MIC a organisé 16 séminaires qui ont regroupé plus de 630 participants. Ces séminaires visaient les marchés de l'Amérique du Nord, de l'Europe de l'Ouest et centrale, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Un de ces séminaires s'est tenu à Beijing, en Chine, et portait sur les répercussions des technologies de l'information dans le domaine du transport aérien.

L'activité *Export-Action 2000* permet la rencontre d'exportateurs québécois avec les conseillers économiques et attachés commerciaux. Cette activité s'est déroulée à Québec, Trois-Rivières et Montréal. À cette occasion, quelque 250 entreprises de secteurs variés ont obtenu près de 600 rendez-vous individuels avec les 22 conseillers économiques et attachés commerciaux répartis dans 11 pays.

Par ailleurs, le programme *La Décennie québécoise des Amériques* a obtenu d'excellents résultats. Les ventes additionnelles réalisées sur le marché latino-américain par l'entremise du programme atteignent près de 25 millions de dollars. Quelque 110 projets ont bénéficié de l'appui du Ministère, plus de 550 entreprises ont participé à ces activités et 70 nouveaux exportateurs ont foulé le sol des pays latino-américains. Les secteurs de la construction, de l'environnement, de la géomatique et des technologies de l'information ont été les plus actifs. La publication de onze guides d'affaires et la production bimensuelle d'un bulletin d'information sur l'Amérique latine constituent des éléments importants d'information transmis aux entreprises.

Dans le secteur du commerce, le Ministère a organisé en juin 2000 le premier Forum du commerce du Québec. Les résultats de cette consultation d'envergure ont été utilisés pour élaborer la stratégie d'action ministérielle en matière de commerce qui sera rendue publique au cours de la prochaine année.

Sur le plan des marchés locaux, la troisième campagne de promotion des produits québécois *Québec en vitrine* a réuni les principaux acteurs du secteur commercial au Québec. Près de 15 000 points de vente répartis dans toutes les régions du Québec ont participé à l'événement, ce qui représente une augmentation de 5 000 par rapport à 1999.

Par ailleurs, le MIC a soutenu plusieurs activités de promotion dans divers secteurs. Soulignons, par exemple : la Griffes d'Or, la Griffes RDI, l'Émission D, le Salon Mode Hommes pour le secteur de la mode et du design; le troisième concours du prix *PerformAS* soulignant les efforts d'une entreprise chimique pour

innover et développer ses marchés; les prix Hommages 2001 pour les projets en technologie de l'information dans les organisations publiques; les Phénix de l'environnement.

Le programme *Soutien aux vitrines technologiques* (PSVT) permet aux entreprises de promouvoir en situation réelle des produits ou procédés nouveaux dont le développement est terminé. Quelque 12 dossiers ont été acceptés pour une aide totale de 3,3 millions de dollars et des investissements de 14,2 millions de dollars qui ont entraîné la création de 380 emplois. Le Ministère a également mis sur pied le programme *Appui au développement d'une Cité de l'optique dans la région de Québec*, volet commercialisation.

À titre de responsable gouvernemental du développement des marchés, le MIC a réalisé la mise à jour de deux documents : *Tendances Québec*, qui présente le Québec à l'échelle internationale, et *Québec économique* destiné au Québec. De plus, il a publié le *Bulletin mensuel sur le commerce international du Québec* ainsi qu'une étude sur l'industrie du meuble depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de libre-échange.

2.2 Orientation 2 : Favoriser le développement des facteurs externes de compétitivité des entreprises

2.2.1 Axe 1 : Contribuer au renouvellement de la structure industrielle québécoise par l'investissement et l'entrepreneuriat

Le Québec dispose d'une économie d'avant-garde, comme en témoignent la proportion des industries à forte intensité technologique et l'apport remarquable du commerce international dans la croissance économique. Cependant, le poids des industries à moyenne et haute intensité technologique est encore nettement inférieur à la moyenne des pays du G 5 (États-Unis, Japon, Allemagne, France et Royaume-Uni). Inversement, le pourcentage des industries à faible intensité technologique demeure encore relativement élevé. Par rapport aux investissements étrangers, le Québec fait face à un paradoxe : alors qu'il offre des coûts d'implantation et d'exploitation parmi les plus bas du monde, il n'en récolte pas toujours les bénéfices en ce qui concerne les investissements.

Les actions du Ministère portent autant sur le renforcement de la structure industrielle que sur son renouvellement.

Les indicateurs de renforcement de la structure industrielle

Dans le but de renforcer la structure industrielle du Québec, le MIC met l'accent sur le développement de stratégies industrielles pour orienter l'investissement, sur la mise en place d'une vigie pour la rétention et l'expansion des entreprises afin d'éviter les désinvestissements et sur la stimulation des investissements étrangers pour concrétiser des projets industriels majeurs.

L'amélioration de la performance des investissements sera appuyée par la mise en œuvre de stratégies industrielles de portée gouvernementale. À cet effet, le MIC a conçu, en cours d'exercice, un processus d'élaboration des portraits et des stratégies industriels en collaboration avec d'autres ministères. Le Ministère prévoit élaborer des stratégies industrielles en 2001-2002 dans les secteurs des technologies de l'information, de l'automobile et de l'aluminium semi-ouvré.

Le degré d'avancement de l'implantation de la vigie pour la rétention et l'expansion des entreprises

- Mise en place de trois projets-pilotes dans les régions du Bas-Saint-Laurent, du Centre-du-Québec et de Montréal. Ces expériences ont été concluantes et le déploiement des réseaux de vigie est amorcé dans toutes les régions. Il devrait être terminé en juin 2001.
- Toutes les régions ont entrepris l'inventaire des entreprises stratégiques de leur territoire respectif.
- En 2000-2001, le Ministère est intervenu directement auprès de 86 entreprises à risque. Parmi ces interventions, 70 ont été réalisées auprès d'entreprises touchées par des mises à pied de personnel ou une fermeture.

Le degré d'avancement de l'élaboration d'une politique québécoise d'attraction des investissements étrangers

- L'élaboration de la politique d'attraction des investissements directs étrangers est en cours.
- Un diagnostic sur l'investissement étranger au Québec comparé avec celui de l'Ontario et du Canada (mesure de la présence des sociétés étrangères au Québec, écart des taux d'investissement, principaux déterminants de l'investissement étranger et quantification, etc.) a été réalisé.
- La politique devrait être présentée en 2001-2002.

Les indicateurs de renouvellement de la structure industrielle

Le renouvellement de la structure industrielle, par le dynamisme de l'entrepreneurship québécois tant sur une base individuelle que collective et l'essor des PME, est essentiel pour que le Québec fasse bonne figure dans le contexte de l'économie mondiale et relève le défi de l'emploi. À cette fin, le MIC contribue à la mise en place des conditions favorables à l'éclosion de l'entrepreneurship de même qu'à l'élargissement et au renouvellement de la base entrepreneuriale en mettant au point des approches concernant la fusion, l'acquisition et le transfert d'entreprises, en élaborant une stratégie nationale d'entrepreneurship ainsi qu'une politique de développement des coopératives.

Le degré d'avancement de la mise au point d'approches relativement au phénomène des fusions et acquisitions et du transfert des entreprises

- L'inventaire des fusions et acquisitions d'entreprises est terminé, ainsi qu'une analyse sommaire.
- La réflexion sur les fusions et acquisitions se poursuivra au cours de l'exercice 2001-2002.
- Le Ministère poursuit sa réflexion sur la relève dans les entreprises familiales

Le degré d'avancement de l'élaboration et de la mise en application d'une stratégie nationale d'entrepreneurship

- Les travaux d'élaboration de la stratégie nationale en entrepreneurship se sont poursuivis en portant une attention particulière à certains aspects plus précis tels que l'essaimage, la relève, l'entrepreneurship féminin et le parrainage de jeunes entrepreneurs.
- En ce qui concerne le parrainage de jeunes entrepreneurs, le MIC collabore à la mise en place d'un réseau panquébécois de cellules de parrainage avec la Fondation de l'entrepreneurship et le Fonds Jeunesse Québec.
- La stratégie devrait être présentée en cours d'exercice 2001-2002.

Le degré d'avancement de l'élaboration d'une politique de développement des coopératives

- En janvier 2001, le Conseil des ministres a donné son aval à un mémoire d'intention sur l'élaboration d'une politique de développement des coopératives.
- La politique s'articule autour de quatre grands axes : l'adoption d'un cadre légal facilitant et novateur; la création et l'amélioration d'outils de capitalisation et de financement adaptés à la réalité coopérative; l'amélioration de l'offre de services-conseils aux coopératives et la reconnaissance des coopératives par l'intégration et l'harmonisation de l'action gouvernementale en matière de développement des coopératives.
- La politique fait présentement l'objet d'une vaste consultation. Elle sera finalisée au cours de l'exercice 2001-2002.

Le nombre de nouvelles coopératives créées

Cible	2000-2001	Résultats
200 coopératives		155 coopératives

Le Ministère s'est fixé une seule cible chiffrée pour le renouvellement de la structure industrielle. Cette cible concerne la création de coopératives.

Le résultat de cet indicateur permet de voir le degré de développement du secteur coopératif et sa contribution au renouvellement de la structure industrielle. Que la cible n'ait pas été atteinte est attribuable, entre autres, au fait qu'il ne se crée plus de coopératives en aide domestique en raison du contingentement du nombre d'entreprises accréditées et soutenues par le *Programme d'exonération financière pour les services d'aide domestique*. Ce secteur a connu une croissance importante au cours des trois dernières années. On observe également une légère baisse du côté des coopératives de solidarité après des percées significatives dans divers domaines reliés à l'économie sociale.

Les autres réalisations pour appuyer l'investissement et l'entrepreneuriat

Le Ministère a soutenu de nombreux projets industriels, dont la réalisation de 25 études de faisabilité par le biais du programme *Aide à la concrétisation de projets industriels* (PACPI). Il a également apporté un soutien technique et financier à l'Institut international

des télécommunications et a assuré la cogestion de l'Entente Canada-Québec sur l'utilisation des données Radarsat.

Le Ministère a rédigé de nombreux avis ministériels et donné des conseils stratégiques à divers organismes et partenaires, dont Investissement Québec et le Fonds de diversification de la capitale. Il a coordonné la contribution de l'industrie québécoise aux plans d'action du Québec et du Canada et à l'élaboration de la position canadienne aux négociations internationales sur les changements climatiques. Il a également organisé un colloque sur les occasions d'affaires découlant des changements climatiques.

Au cours du dernier exercice, le Ministère a consulté des acteurs financiers et technologiques sur la problématique du capital de risque. Les résultats de cette consultation pourraient déboucher sur l'élaboration d'une politique relative au financement des entreprises.

2.2.2 Axe 2 : Améliorer l'environnement d'affaires des entreprises

Le rôle de l'État dans le fonctionnement de l'économie a été passablement modifié au cours des dernières années. Devant la nécessité d'augmenter le rythme de croissance économique et la création d'emplois, les gouvernements des pays de l'OCDE se sont fixé comme objectif d'améliorer la performance du secteur privé en révisant les politiques qui nuisent au fonctionnement de l'économie et à la compétitivité des entreprises, en développant un environnement concurrentiel, en éliminant les difficultés structurelles et en recherchant une meilleure synergie entre les secteurs industriels.

Le MIC veille au développement harmonieux des entreprises en agissant directement sur certains facteurs de l'environnement par le renforcement du tissu industriel par le réseautage, par l'élaboration de stratégies industrielles régionales et par la défense des intérêts des entreprises en matière de politique commerciale.

Il agit aussi sur l'environnement des entreprises en faisant connaître leurs besoins et leur situation ou en formulant des propositions concrètes auprès des autres instances gouvernementales et acteurs économiques sur divers sujets. Par ailleurs, la collaboration que le MIC établit avec les autres instances gouvernementales est primordiale afin qu'elles orientent leurs actions dans le prolongement des axes d'intervention du Ministère dans l'ensemble des régions du Québec.

La concertation sectorielle

La concertation sectorielle permet aux divers acteurs d'un secteur d'avoir une vision commune du développement de leur industrie. Le Ministère a poursuivi ses efforts de concertation en coordonnant et soutenant les tables de concertation de la métallurgie, de la pétrochimie et du raffinage, de la pharmavision, de l'industrie électrique, de l'aérospatiale et du Club télécom.

La concertation sectorielle mène à la réalisation de projets communs qui permettent aux entreprises de s'adapter aux nouvelles exigences de l'économie. À cet effet, le MIC a soutenu 40 projets provenant d'associations sectorielles industrielles, pour une aide totale de 710 000 \$.

La politique commerciale

Au cours du dernier exercice, le MIC a coordonné le travail de préparation et le suivi des positions du Québec lors de la négociation des accords de commerce. Il a concentré son action sur le suivi des négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) et la tenue du Sommet des Amériques de Québec. Il a travaillé à la préparation de négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'agriculture, les services et la diversité culturelle. Il s'est également préparé aux répercussions de l'Accord Canada-États-Unis sur le bois d'œuvre et amorcé des travaux sur le chapitre 11 de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) portant sur les pouvoirs réglementaires des provinces. Le Ministère a poursuivi les négociations du chapitre sur l'investissement de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI). Des travaux ont aussi été amorcés concernant l'accès aux marchés du Costa Rica et de l'Amérique centrale ainsi que des marchés publics de l'État de New York.

En matière de différends, le Ministère a défendu les intérêts du Québec et de ses entreprises dans plusieurs litiges commerciaux, notamment les litiges à l'OMC portant sur les exportations de produits laitiers, le bois d'œuvre, le litige relatif à l'interdit d'importation de l'amiante, les litiges sur les subventions aux exportations d'avions régionaux, sur la loi canadienne sur les brevets pharmaceutiques et sur les produits de magnésium. Le Ministère a aussi entrepris des consultations sur le régime de distribution de la bière au Nouveau-Brunswick, en vertu de l'ACI. Enfin, le MIC s'est assuré que ses propres programmes ainsi que ceux des autres ministères soient conformes aux divers accords.

Les stratégies industrielles régionales

Le MIC a conduit une large consultation des acteurs régionaux de la Mauricie et dévoilera au cours

de la prochaine année une stratégie extensive de consolidation et de diversification de l'économie de la Mauricie. Cette consultation servira de modèle à des démarches similaires dans d'autres régions du Québec, notamment les régions-ressources.

Le Ministère a poursuivi ses travaux en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale pour la métropole. Diverses analyses et études sont terminées; la stratégie devrait être déposée à l'automne 2001.

L'allègement réglementaire et administratif (Portail de démarrage d'entreprises)

Le plan annuel d'allègement réglementaire et administratif a été produit, et le MIC s'est doté d'un plan d'action en la matière pour la prochaine année; le Portail de démarrage d'entreprises constitue la pièce maîtresse des actions qu'il entend mener.

En juin 2000, le Groupe-conseil sur l'allègement réglementaire a déposé un rapport sur la simplification des formalités administratives découlant de la réglementation québécoise et a désigné le MIC comme gestionnaire du projet de Portail de démarrage d'entreprises. Ce projet a pour but d'offrir dans Internet une trousse de démarrage d'entreprise qui facilitera les démarches des personnes qui souhaitent lancer une entreprise. Cet outil permettra à l'entrepreneur de compléter, à partir d'un ordinateur, plusieurs démarches requises par les ministères et organismes, notamment pour l'obtention de permis, d'autorisations et d'inscription. De plus, il offrira à l'entrepreneur un service pour l'aider à faire ses choix et à prendre ses décisions quant au démarrage de son entreprise. Ce dernier aura également accès à des formulaires de ministères et d'organismes qu'il pourra télécharger, remplir et transmettre dans un cadre sécurisé.

La réalisation du projet Portail de démarrage d'entreprises s'échelonne jusqu'en 2003 et comporte deux phases. La phase I consiste à réaliser une version préliminaire du portail qui sera fonctionnelle, mais non transactionnelle. Cette phase est déjà avancée puisque la conception du site Web est terminée tout comme l'identification des formulaires qu'on doit y retrouver. Elle sera achevée et lancée au cours de la prochaine année. La phase II, qui se réalisera d'avril 2001 à mars 2003, rendra le portail gouvernemental transactionnel et sécuritaire.

Enfin, le projet Portail de démarrage d'entreprises met à contribution de plus de 30 ministères et organismes et nécessite l'intégration de 140 permis d'enregistrement. Cela en fait un projet d'envergure autant par sa gestion que par la compilation de l'information et l'accès à l'information contenue dans ce portail transactionnel.

Les autres réalisations pour améliorer l'environnement d'affaires

Dans le but d'améliorer l'environnement d'affaires, le Ministère compte plusieurs réalisations à son actif. En voici quelques exemples.

Il a participé aux travaux sur l'assujettissement du secteur manufacturier à la Loi sur les décrets de conventions collectives et il a contribué au rapport du ministère des Finances sur la politique d'achat des médicaments.

Le MIC a participé à l'organisation et a soutenu financièrement de nombreux événements axés sur la réussite en affaires tels que la soirée du Québec lors du congrès de l'Association mondiale des normes en télécommunications, des forums PME et des salons de l'entreprise.

Le Ministère a également participé à des comités interministériels visant à développer des stratégies intégrées de communication ou des actions concertées avec des homologues d'autres gouvernements ou des partenaires avec lesquels des ententes de collaboration ont été conclues, notamment par des comités de concertation pour les missions de Team Canada, les missions du premier ministre, les missions du vice-premier ministre, les missions du ministre, la Saison du Québec à New York, et bien d'autres.

Le Ministère a collaboré avec le ministère de l'Environnement au développement des politiques sur la biodiversité écologique et le développement dura-

ble. Il a aussi participé à l'analyse de divers projets de règlement, dont ceux sur les sols contaminés, l'eau potable, les matières dangereuses et l'utilisation d'instruments économiques à des fins environnementales. Il a de plus analysé de nombreux projets de nature industrielle soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des répercussions sur l'environnement.

Le MIC a été appelé à coordonner les travaux d'équipes interministérielles rattachées à la promotion du Québec économique ici et à l'étranger. Celles-ci étaient formées principalement de représentants de la Société générale de financement (SGF), d'Investissement-Québec, de Montréal International, du ministère des Affaires municipales et de la Métropole (MAMM), du ministère des Relations internationales (MRI), du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), du ministère des Ressources naturelles (MRN), du ministère des Finances (MF), d'Hydro-Québec, de l'Association des professionnels en développement économique du Québec (APDEQ) et de la Société de promotion économique du Québec métropolitain (SPEQM). Les salons internationaux de l'aéronautique et de l'espace qui se tiennent à Farnborough en Angleterre ou à Le Bourget en France, l'expo-rencontre Euralliances 2000 à Paris, le premier salon des technologies de l'information et des télécommunications du Québec, qui s'est tenu en Europe, en sont des exemples.

Partie 3

La gestion du Ministère

3.1 La politique de gestion du Ministère

Les activités du Ministère se déroulent dans un cadre de gestion qui permet de réagir rapidement aux changements. Les valeurs sur lesquelles s'appuient ses activités sont exprimées dans son plan stratégique et respectent les règles d'éthique qui s'appliquent à l'ensemble de la fonction publique québécoise.

3.2 Le renforcement de l'organisation

Pour soutenir adéquatement les efforts d'adaptation de sa clientèle à la mondialisation des marchés, aux mutations structurelles et à la révolution des technologies de l'information, le MIC doit lui aussi s'adapter aux nombreux changements et adopter les meilleures pratiques d'affaires de l'organisation publique d'aujourd'hui et de demain.

Afin de réaliser les objectifs contenus dans son plan stratégique, le Ministère s'est fixé, au cours du dernier exercice, des priorités quant au renforcement de son organisation : s'affirmer en tant que ministère de la connaissance, poursuivre son virage vers la gestion stratégique et consolider son approche client.

Le MIC, un ministère de la connaissance

Au sein du gouvernement, le MIC possède une connaissance et une expertise uniques du développement économique, commercial et industriel, ainsi que des stratégies et politiques adoptées par les autres gouvernements. Il doit rendre cette connaissance disponible tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Ministère.

Les communications

Les communications internes et externes jouent un rôle de premier plan dans un ministère de la connaissance. C'est pourquoi le Ministère a élaboré et adopté le *Plan cadre de communication* pour la période 2000-2003. Ce plan facilite la complémentarité des actions des directions, l'adhésion du personnel aux objectifs ministériels et positionne le MIC comme acteur clé du développement économique du Québec et comme porte-parole auprès du gouvernement du Québec à propos des questions relatives aux entreprises.

Le développement des ressources humaines

Pour maintenir son statut de ministère de la connaissance, le MIC mise sur des services-conseils techniques de qualité pour les entreprises. Cela implique le renforcement et le renouvellement des compétences.

Le Ministère vise l'utilisation optimale de ses ressources humaines. Dans cette optique, le développement professionnel de son personnel est axé sur l'acquisition et la mise à jour des connaissances par des activités de formation sur, notamment, la stratégie d'entreprise, les stratégies industrielles, le diagnostic d'entreprise, le commerce électronique, la formation en langues étrangères ainsi que sur la sensibilisation à la modernisation de la fonction publique. À cette formation s'ajoute la participation à des conférences, colloques et congrès.

Une attention particulière a été portée aux changements qui surviennent dans le contexte de la modernisation de la fonction publique, notamment en ce qui a trait à l'implantation d'un nouveau cadre de gestion axé sur les résultats, la gestion par projet, le développement des compétences comportementales et l'expertise du personnel en fonction des nouveaux défis du Ministère, et la formation en matière de nouvelles technologies. À cet égard, le personnel cadre du Ministère a pu bénéficier d'activités de formation sur la gestion du changement, la protection des renseignements personnels, le savoir-faire à l'international et la gestion de missions ministérielles. Le programme de formation des cadres insiste sur la gestion et la mobilisation des équipes dans un contexte de changements organisationnels et sur l'appropriation des valeurs par leur intégration aux activités quotidiennes.

Le réseau intégré de veille ministérielle

Compte tenu de l'expertise et de la connaissance de pointe de son personnel ainsi que de son accès à un volume considérable d'information spécialisée, le Ministère a mis sur pied un projet-pilote de réseau de veille ministérielle. Selon les résultats obtenus, le Ministère souhaite étendre son réseau en créant des cellules de veille qui concentrent leur action sur des priorités ministérielles.

Le MIC poursuit son virage de la gestion stratégique

Dans le cadre des objectifs que s'est fixés le gouvernement par rapport à la modernisation de la gestion publique et en réponse aux impératifs de la Loi sur l'administration publique, le Ministère est déjà pleinement engagé dans une approche de gestion intégrée et, à certains égards, fait figure de pionnier. Le Ministère poursuit la mise en place d'une gestion axée sur les résultats en s'appuyant quotidiennement sur les orientations du plan stratégique, en se donnant les moyens de faire le suivi de ses actions, d'en mesurer les résultats et d'en rendre compte aux autorités gouvernementales.

Parmi les mesures mises en place en 2000-2001 pour assurer une meilleure cohésion de l'action du MIC, mentionnons un processus continu de planification stratégique, une démarche de programmation ministérielle en ce qui a trait aux orientations, au plan d'action, à la programmation et à son suivi, l'implantation d'un tableau de bord ministériel pour les cibles du plan stratégique, un processus continu d'évaluation de programmes et la mise en place d'un plan d'évaluation.

Par ailleurs, le MIC continue sa mise à niveau des mécanismes de gestion avec un plan de délégation de ressources humaines, matérielles et financières et avec les travaux visant l'implantation progressive et harmonieuses du projet de Gestion intégrée des ressources humaines, financières et matérielles (GIREs).

Le MIC renforce son approche client

Le gouvernement a adopté en juin 1999 la nouvelle Loi sur l'administration publique ayant pour but d'améliorer les services à la population. Cette loi donne aux ministères et organismes de nouvelles responsabilités, dont celles de connaître les attentes des citoyens, de rendre publique une déclaration contenant leurs objectifs quant au calibre et à la qualité de ces services.

La nouvelle loi prévoit également que les ressources informationnelles doivent être utilisées aux fins de simplifier et de rendre plus accessibles les services à la population et aux entreprises. Réduire le processus bureaucratique fait aussi partie des dispositions prévues par la nouvelle loi.

Pour répondre aux objectifs de la Loi sur l'administration publique, le ministère de l'Industrie et du Commerce a réalisé et mis en œuvre diverses mesures afin d'améliorer le service aux entreprises et aux citoyens telles qu'un sondage auprès de sa clientèle, un plan d'amélioration du service d'accueil téléphonique, une déclaration de services auprès des citoyens et

des entreprises et un plan de modernisation des processus et des technologies de l'information.

Le sondage clientèle

Un sondage a été réalisé en mai et juin 2000 auprès de 1 517 entreprises qui ont traité avec le Ministère au cours des deux dernières années. L'étude démontre que 72,7 % de la clientèle est satisfaite des services offerts par le Ministère. Elle indique aussi les améliorations à apporter sur le plan des services. De plus, les résultats du sondage ont permis d'élaborer une version préliminaire de la Déclaration de services auprès des citoyens et des entreprises, permettront de juger de l'évolution de la qualité des services du Ministère et serviront à élaborer le plan d'amélioration du Ministère qui deviendra un outil de reddition de comptes.

Le Plan d'amélioration de l'accueil téléphonique

En décembre 2000, le MIC a instauré un plan d'amélioration de ses services d'accueil téléphonique. Les mesures mises en place permettent à la clientèle d'accéder plus facilement à l'information et de laisser un message en tout temps, quel que soit le poste d'accueil auquel elle s'adresse.

Tous les employés du Ministère auront accès d'ici quelques mois à un guide d'accueil comprenant notamment les processus liés à l'accueil téléphonique et un inventaire des outils informatiques disponibles sur les produits et services du Ministère et des autres organismes partenaires. Enfin, des processus seront développés pour, entre autres, assurer la mise à jour de l'information contenue dans ces outils.

La Déclaration de services auprès des citoyens et des entreprises

Le 1^{er} avril 2001, le MIC a rendu publique sa Déclaration de services auprès des citoyens et des entreprises. La déclaration comprend une brève description de la nature des services fournis et de la façon d'y avoir accès, un énoncé des normes de services auxquels un usager peut s'attendre et une description de la démarche suggérée à l'usager en cas de problème ou d'insatisfaction relativement au service reçu.

Par ailleurs, la Déclaration ministérielle informe les citoyens qu'un suivi de l'atteinte des normes de service aura lieu et que les résultats seront rendus publics; elle indique clairement comment les citoyens peuvent communiquer avec le Ministère pour obtenir des renseignements additionnels et elle comporte une date de publication et une mention des modalités de sa révision.

Le Plan de modernisation des processus et des technologies de l'information (PMPTI)

En décembre 2000, le Ministère a amorcé une démarche intégrée afin de revoir et d'optimiser ses processus de fonctionnement et d'associer les nouvelles technologies à la modernisation de son offre de services.

Le *Plan de modernisation des processus et des technologies de l'information*, dont la réalisation s'échelonne sur une période de 24 mois, permettra de répondre à plusieurs des prescriptions de la Loi sur l'administration publique, notamment de mieux définir l'engagement du Ministère envers sa clientèle, de répondre aux attentes du client et aux préoccupations des employés, et d'optimiser les nouvelles technologies pour améliorer le service à la clientèle.

Ce plan vise, par une gestion intégrée de l'information, à favoriser l'échange, le partage et la réutilisation de l'information à l'échelle ministérielle et gouvernementale ainsi qu'avec les partenaires et clients du Ministère.

Cette démarche regroupe par grappes les produits et services offerts aux entreprises et aux citoyens; elle rend aussi accessibles par voie électronique l'ensemble des services du Ministère.

Autres activités de renforcement de l'organisation

Dans le but de favoriser un dialogue fructueux entre les gestionnaires sur la gestion du changement, le Ministère a tenu deux réunions de tout son personnel d'encadrement, en juin et en décembre 2000. Les travaux ont permis d'élaborer un profil de compétences pour les cadres et des activités de consolidation de l'organisation (la définition de sa clientèle, l'élaboration d'une offre intégrée de services à la clientèle et la définition des processus d'affaires), un plan de déve-

loppement des cadres, de reconnaissance du personnel et de renouvellement des ressources humaines.

Au cours du dernier exercice, 3 000 jours-personnes ont été utilisés pour les activités de formation, ce qui représente une moyenne d'environ quatre jours par personne. Près de 47 % des jours de formation ont porté sur les connaissances du domaine d'activité, 12 % sur la formation en management, 14 % sur les technologies, 17 % sur les communications verbales et l'apprentissage des langues, et 10 % sur des connaissances diverses. Il faut souligner les efforts que le Ministère a consentis pour améliorer l'accueil et l'intégration des nouveaux employés. L'élaboration de ce programme a été rendue nécessaire, entre autres, par l'embauche de 50 jeunes diplômés.

Sur le plan des communications, des efforts importants ont été faits pour améliorer le site Internet. Le site du Ministère a fait l'objet de plus de 900 000 consultations durant le dernier exercice, soit une augmentation de 45 % par rapport à 1999-2000. L'adresse **info@mic.gouv.qc.ca** a par ailleurs permis à quelque 1 567 correspondants de joindre directement le Ministère. Pour sa part, le site du Placement étudiant a été visité plus de 800 000 fois, et 65 334 étudiants ont bénéficié de l'inscription en ligne, ce qui représente une augmentation de 55 % par rapport à l'an dernier.

Pour améliorer ses communications internes, le Ministère utilise son site intranet. Ce dernier dessert tout le personnel du Ministère. Il donne accès à divers documents sur la vie de l'organisation tels que les comptes rendus des réunions de la haute direction, l'enquête sur la satisfaction de la clientèle et le Plan stratégique 2000-2003. Le Ministère produit également un bulletin hebdomadaire électronique, le *MIC Express*, maintenant diffusé à tout le personnel, et même dans ses bureaux à l'étranger.

Partie 4

Les relations avec nos clientèles

4.1. En région

Pour atteindre les objectifs de son Plan stratégique, le MIC s'appuie, entre autres, sur l'expertise de ses équipes de professionnels en développement économique en poste dans les 15 directions régionales réparties dans toutes les régions du Québec. Ces directions ont le mandat d'aider les entrepreneurs et les entreprises des régions qu'ils desservent à augmenter leur capacité de développer leurs marchés, notamment par l'exportation, à accroître les investissements et à intégrer l'innovation.

Les directions régionales agissent comme catalyseurs des forces régionales en aidant les régions à établir des avenues de développement tout en appuyant leur démarche de planification et en les aidant à atteindre leurs objectifs d'expansion économique.

Pour soutenir les directions régionales, d'autres professionnels en développement économique agissent au sein du Ministère. Ils regroupent une trentaine de conseillers en gestion d'entreprises, environ 80 conseillers en commerce, commerce extérieur et affaires internationales, et autant de conseillers en développement industriel et technologique. Leur expertise est offerte à toutes les entreprises qui composent la clientèle du Ministère. La liste des adresses des directions régionales du Ministère se trouve en annexe de ce rapport annuel.

Enfin, le MIC mise également sur diverses formes de partenariat avec les milieux d'affaires et des organismes intermédiaires régionaux ou nationaux. Cette collaboration lui permet d'enrichir et de diversifier les contenus des services que sa propre équipe de professionnels offre aux entreprises.

4.2 À l'étranger

En matière d'exportation, le MIC peut compter sur une équipe d'experts en marchés internationaux, en politique commerciale et en commerce international pour favoriser l'accès aux grands réseaux de distribution.

Le réseau économique du Québec est présent dans 31 villes partout dans le monde, ce qui permet au MIC de mettre les entreprises en relation avec plus de 25 000 contacts à l'extérieur du Québec. Les adresses des bureaux du Ministère à l'étranger se trouvent en annexe de ce rapport annuel.

4.3 La métropole

La région de la métropole représente environ la moitié de la production et des emplois du Québec. Un secteur tertiaire moteur particulièrement dynamique, regroupant plus des deux tiers des emplois de savoir élevé, la distingue du reste du Québec. Cette masse critique paraît suffisante pour que la région de la métropole se positionne sur l'échiquier mondial. Le MIC poursuit ses efforts en vue d'adapter ses stratégies industrielles au développement spécifique de cette grande région économique. À cet égard, le Ministère a entrepris, à la fin de l'exercice 1999-2000, d'élaborer une stratégie de développement de la métropole. Jusqu'à maintenant, les travaux réalisés dans le cadre de cette stratégie ont permis de suggérer des axes de développement ainsi qu'une méthodologie et une démarche visant la croissance des filières porteuses pour la région de Montréal.

À la demande du Comité ministériel de la région de Montréal, le Ministère a poursuivi sa participation au Comité chargé de l'élaboration d'un cadre d'aménagement métropolitain. Enfin, le MIC participe à l'élaboration des orientations en matière d'aménagement, incluant la dimension de développement économique. Ces orientations doivent être transmises à la Communauté métropolitaine de Montréal au plus tard le 1^{er} juin 2001.

4.4 La capitale nationale

En vertu de la Politique relative à la capitale nationale, rendue publique le 22 juin 1998 et qui vise le développement, la consolidation et la diversification de l'économie de la région de la capitale nationale, le MIC a travaillé activement à mettre en œuvre les 16 engagements de son plan d'action.

Le plan prévoit une série d'actions stratégiques pour diversifier l'économie de la capitale. Parmi ces actions, on compte des contributions au développement des connaissances des secteurs cibles de la diversification économique, la mise en place d'un mécanisme de rétention et d'expansion d'entreprises, la collaboration avec les partenaires de la région pour susciter une réflexion du milieu sur la nécessité de renforcer la complémentarité entre les divers agents de développement économique, le financement des projets de la société Intermag, la mise en place d'un

programme d'appui à la Cité de l'optique, l'application de mesures pour accélérer l'industrialisation de la région et la participation à l'élaboration de stratégies régionales. Les mesures comprises dans le plan d'action totalisent quelque 23 millions de dollars.

Au cours des exercices financiers 1998-1999 et 1999-2000, le MIC a contribué financièrement à plus de 1 000 projets pour un total de 17,5 millions de dollars. Pour l'exercice 2000-2001, les dépenses sont estimées à plus de 7 millions de dollars répartis sur des centaines de projets reliés aux axes du plan d'action de la capitale nationale.

4.5 Certaines clientèles cibles

4.5.1 Les jeunes et le placement étudiant

L'équipe du Placement étudiant du Québec (PEQ) du Ministère a permis à près de 22 000 jeunes de se trouver un emploi au cours de l'opération 2000. De ce nombre, 85 % des étudiantes et des étudiants embauchés proviennent des milieux universitaire et collégial, 64 % d'entre eux ont occupé des emplois spécialisés, le plus souvent dans leur domaine d'études. Ces résultats témoignent de l'importance accordée par le gouvernement à la préparation de la relève.

L'objectif du Placement étudiant du Québec dans le secteur privé est de créer des emplois d'avant-garde. Au cours de l'opération 2000, 16 397 emplois ont été comblés dans ce secteur. De ce nombre, on compte plus de 5 700 stages qui ont contribué à soutenir les projets d'innovation, de développement des marchés ou d'infirmité des entreprises québécoises. Ces dernières ont bénéficié de l'aide financière gouvernementale.

Pour sa part, la fonction publique a accueilli 5 564 étudiantes, étudiants et stagiaires au cours de l'opération 2000. De ce nombre, 4 087 ont obtenu un emploi d'été. Plus de 26 % d'entre eux, soit 1 076, étaient anglophones, autochtones ou membres d'une communauté culturelle. Avec ce résultat, le MIC peut affirmer avoir atteint l'objectif gouvernemental de mieux refléter la diversité culturelle québécoise. Par ailleurs, reconnaissant l'importance de favoriser l'ouverture des jeunes sur le monde, 212 autres étudiantes et étudiants ont pu bénéficier d'une expérience de travail pertinente tout en améliorant leur connaissance de la langue seconde en vertu du *Programme d'échange interprovincial d'emplois d'été pour étudiants de niveau universitaire* entre le Québec et l'Alberta, l'Île-du-Prince-Édouard, le Manitoba, le Nouveau-Brunswick et l'Ontario.

4.5.2 L'entrepreneurship féminin

Le rapport du groupe de travail sur l'entrepreneurship féminin déposé en novembre 1997 soulignait les importantes difficultés pour les femmes entrepreneures d'accéder au financement, aux réseaux d'influence et à l'information. Ce rapport proposait, entre autres, que le ministère de l'Industrie et du Commerce appuie, avec le secteur privé, la mise sur pied d'un groupe-conseil sur l'entrepreneurship féminin constitué d'une vingtaine de membres provenant des milieux mentionnés dans le rapport. À la lumière des recommandations contenues dans ce rapport, le Ministère a constitué, le 1^{er} mars 1999, le Groupe-conseil sur l'entrepreneuriat féminin.

En juin 2000, ce groupe-conseil a remis son rapport intitulé *Les défis des entrepreneures*. Plusieurs des recommandations qu'il comporte ont été mises de l'avant, dont la création d'un site Internet pour la femme entrepreneure dans le site du ministère de l'Industrie et du Commerce, la promotion de l'outil *Prêt pour un prêt* et la mise en place de fonds régionaux d'investissement destinés aux femmes entrepreneures. Dans le cadre des travaux du groupe-conseil, diverses études ont été réalisées et publiées, dont *La perception de l'accès au financement chez les femmes entrepreneures*, *Portrait statistique des femmes entrepreneures* et *Sources d'information pour femmes entrepreneures*.

Enfin, le Ministère s'est joint à deux missions de femmes d'affaires à l'étranger, l'une en France avec huit femmes entrepreneures et l'autre en Europe de l'Est avec dix entreprises.

4.5.3 Les coopératives

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a pour mission de faciliter l'émergence et la croissance des coopératives. Il a également le mandat de favoriser le virage entrepreneurial et la consolidation des entreprises d'économie sociale. S'appuyant sur la production d'états de situation sectoriels et sur une veille stratégique, le Ministère suit et soutient divers secteurs de l'activité coopérative.

L'administration de la loi

En sa qualité d'administrateur de la Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2), le Ministère régit la constitution, le fonctionnement et la liquidation des entreprises coopératives. Parallèlement, il fournit à la clientèle coopérative et au public en général l'information relative à la législation, au fonctionnement et à l'organisation des coopératives. Au cours de l'exercice 2000-2001, le MIC a approuvé et délivré les statuts de constitution de 155 nouvelles entreprises coopératives.

Le Ministère a aussi procédé aux diverses opérations suivantes :

Modifications de statuts de constitution	23
Fusions de coopératives	4
Dissolutions par liquidation	25
Émission de certificats de régularité	71
Vérification et analyse de rapports annuels (coopératives déclarantes)	1 931

Le Programme d'aide aux coopératives de développement régional (CDR)

Au cours du dernier exercice, les coopératives de développement régional (CDR) ont permis le démarrage de 69 nouvelles coopératives, la création de 479 emplois et le maintien de 175 autres emplois. Depuis le début du *Programme d'aide aux coopératives de développement régional* en 1985, les CDR ont appuyé le démarrage de 760 coopératives qui ont créé ou maintenu 10 200 emplois. De plus, 84 % du nombre d'emplois comptabilisés au démarrage des coopératives depuis le début du programme en 1985 existaient toujours au 31 mars 1999. On constate que les CDR sont bien enracinées dans la communauté et dans le tissu coopératif régional.

Le Régime d'investissement coopératif (RIC)

L'objectif du Régime d'investissement coopératif (RIC) est de favoriser la capitalisation des entreprises coopératives en accordant un avantage fiscal à leurs membres et à leurs employés qui y investissent.

En 1999, ce régime a permis à 10 921 investisseurs, soit 9 291 membres et 1 630 employés de coopératives, d'investir 23,6 millions de dollars dans leur entreprise en souscrivant des parts privilégiées émises en vertu du RIC. Chaque personne a investi en moyenne 2 159 \$. Des 204 coopératives admissibles au RIC, 139 étaient des coopératives de travail et 65 des coopératives de producteurs. Au cours du dernier exercice financier, 48 certificats d'admissibilité et 248 certificats de petite et moyenne taille ont été accordés. Depuis le début du Régime en 1985, près de 200 millions de dollars ont été investis dans les coopératives grâce à cet outil de capitalisation. Soulignons que pour favoriser davantage la croissance de coopératives, la limite applicable à la déduction relative au RIC est portée de 10 % à 30 % du revenu total du particulier à partir de 2001.

4.5.4 L'économie sociale

Au cours du dernier exercice, les efforts du MIC en économie sociale se sont principalement concentrés sur les quatre dossiers qui suivent.

Le Comité interministériel en économie sociale

Composé de partenaires issus du milieu gouvernemental et des représentants de l'économie sociale, le Comité doit présenter au Comité ministériel de développement social (CMDS) un plan stratégique de développement des entreprises d'économie sociale.

La Formation des dirigeants d'entreprise d'économie sociale

Au cours du dernier exercice financier, le Ministère a finalisé la mise en place d'un programme de formation destiné à favoriser le virage entrepreneurial des entreprises d'économie sociale. La formation est donnée par un réseau de formateurs. Quelque 75 dirigeants d'entreprises d'économie sociale ont pu ainsi bénéficier de ce programme.

Le Programme de soutien aux regroupements sectoriels

Ce programme a pour objectif de favoriser le développement des entreprises de l'économie sociale en soutenant les regroupements sectoriels existants, les regroupements en émergence et la création de regroupements dans les secteurs où il n'y a pas de tels organismes.

Depuis l'automne 1999, 19 regroupements nationaux de coopératives et d'organismes à but non lucratif (OBNL) ont obtenu quelque 2 224 300 \$ par le biais de ce programme qui a ainsi rejoint près de 2 500 entreprises d'économie sociale.

Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)

Le MIC soutient financièrement le RISQ, dont la mission première est de mettre à la disposition des entreprises d'économie sociale du capital de développement adapté à leurs particularités. Le RISQ est actif auprès d'entreprises d'économie sociale dont les besoins de capital sont inférieurs à 50 000 \$. Reconnaisant les retombées positives du RISQ, le gouvernement du Québec a augmenté de 2,6 millions de dollars le montant de 4 millions de dollars autorisé en 1997.

4.5.5 Les autochtones

Le Ministère a contribué à certains dossiers auprès de la communauté autochtone, notamment en faisant valoir leurs aspects économiques. En collaboration avec le Secrétariat aux affaires autochtones, il a entre autres contribué à la promotion de ses programmes d'aide auprès des autochtones et des entreprises autochtones. Il a aussi appuyé certaines activités promotionnelles autochtones par des commandites. De plus, le MIC a complété cette année les dossiers amorcés l'an dernier dans le cadre du programme des indemnisations aux entreprises de Kangiqsualujjuaq visées par la zone d'exclusion délimitée à la suite des avalanches qui ont frappé cette localité.

Partie 5

Le MIC dans l'actualité

5.1 Un rappel de quelques événements importants qui ont fait l'actualité

Le commerce électronique

Au moment où la planète connaît une véritable révolution technologique qui touche nos façons de vivre, de travailler et de faire des affaires, le Québec a le devoir de bien s'assurer que les PME, qui constituent la base de sa structure industrielle, réussissent le virage qu'impose la révolution numérique.

Cette situation exige donc une action énergique et rapide du gouvernement. À cet effet, le MIC a élaboré la Stratégie québécoise de développement des affaires électroniques dans le but de faire du Québec, d'ici quelques années, un leader reconnu en ce domaine.

Cette stratégie vise trois objectifs pour les trois prochaines années. Tout d'abord, accélérer le virage des PME vers les affaires électroniques afin d'inciter les entreprises à se doter d'un site transactionnel. Le deuxième objectif consiste à positionner les entreprises dans les réseaux d'affaires électroniques à l'échelle internationale en contribuant à la mise sur pied de centres d'affaires électroniques. Le troisième objectif vise l'amélioration des conditions de démarrage d'un nombre significatif d'entreprises qui désirent contribuer à faire de Montréal un carrefour international des affaires électroniques.

Le Forum du commerce du Québec

Le premier Forum du commerce du Québec a réuni à Montréal, les 5 et 6 juin 2000, les principaux acteurs du secteur commercial québécois. Commerçants, responsables d'associations de commerçants, consultants, universitaires, syndicalistes et autres acteurs ont échangé librement sur les grands enjeux du secteur commercial et porté leurs préoccupations directement à l'attention des décideurs du gouvernement du Québec. Des experts internationaux et québécois ont alimenté ces échanges en partageant leurs réflexions et renseignements sur les défis et problématiques du secteur commercial au Québec, aux États-Unis et en Europe.

À la suite du Forum, le MIC proposera un plan d'action ministériel en matière de commerce, une stratégie pour guider son action dans ce secteur important de l'activité économique.

Le programme Brancher les familles sur Internet

Annoncé lors du budget 2000-2001, le MIC s'est vu confier la gestion du programme *Brancher les familles sur Internet*.

L'objectif de ce programme était d'augmenter le nombre de familles québécoises pouvant accéder à Internet à partir de leur domicile. Il visait également à permettre aux familles de se familiariser avec les nouvelles technologies de l'information. De plus, il voulait aider les jeunes à développer leurs compétences en matière de nouvelles technologies, à la maison comme à l'école.

Grâce à ce programme, le Québec a connu, au cours de l'année 2000, une hausse de 45 % du taux de pénétration d'Internet dans les foyers, la plus importante au Canada. Le pourcentage des internautes québécois est ainsi passé de 34 % en janvier 2000 à 45,7 % en mars 2001. Le Québec a ainsi comblé son retard en la matière.

Entre le 1^{er} mai 2000 et le 31 mars 2001, le programme *Brancher les familles sur Internet* a permis à 250 000 familles québécoises recevant des allocations familiales de se brancher sur Internet, dépassant ainsi de 50 000 l'objectif fixé. Il s'agit d'un succès sur tous les plans.

La Décennie québécoise des Amériques

La réalisation de Mission Québec en Argentine et au Chili est un reflet de l'importance que le Québec entend donner à ses partenaires latino-américains à l'aube de la création d'une éventuelle Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA). Cette activité de premier plan était la cinquième dans le cadre de la mise en œuvre de la *Décennie québécoise des Amériques*¹. Les retombées de cette mission de 120 participants ont entraîné des ventes de 275 millions de dollars et permis la création d'environ 1 650 emplois.

Le MIC a été sur la sellette lors du 20^e anniversaire de la délégation générale du Québec à Mexico. Une délégation d'entreprises spécialisées dans les domaines de la géomatique et du multimédia s'est fait remarquer et a obtenu des contrats. À cette occasion, le Québec a également présenté son savoir-faire dans la gestion du capital de risque.

1. Mexique, mai 1999 ; Californie, octobre 1999 ; Brésil, octobre 1999 ; Costa Rica et Panama, janvier 2000 ; Argentine et Chili, mai 2000.

Par ailleurs, le Service aérien gouvernemental du Québec a signé un contrat ferme avec le gouvernement de Neuquen en Argentine. Deux avions-citernes CL-415 ont été loués pour 3 millions de dollars. Le MIC a joué un rôle déterminant dans l'obtention de ce contrat.

Il a également joué un rôle actif dans la tenue de Contact Export et du Salon des technologies environnementales Americana. Lors de ces deux activités, un nombre inégalé de participants latino-américains du secteur privé ont entraîné des retombées significatives pour les entreprises québécoises. La *Décennie québécoise des Amériques* a contribué au succès de ces deux événements.

Les événements en matière de politique commerciale ayant marqué l'année 2000-2001

Afin de protéger des secteurs industriels qui jouent un rôle primordial dans l'économie québécoise, le Ministère a dû agir de diverses façons.

Par exemple, il a fait des représentations auprès du gouvernement fédéral afin que ce dernier tienne compte des positions et stratégies de défense retenues par le gouvernement et l'industrie québécoise. Grâce à ces représentations, le secteur du bois d'œuvre a exporté pour plus de 3 milliards de dollars en 1999, et ses quelque 70 000 emplois constituent un apport majeur à l'économie de plusieurs régions et municipalités québécoises. Le gouvernement du Québec prône l'élimination et le non-renouvellement des mesures de restriction à l'exportation.

Le ministre a également présenté et défendu devant la Commission des institutions de l'Assemblée nationale les orientations québécoises relatives aux négociations devant mener à la création de la Zone de libre-échange des Amériques. Les conditions d'accès aux marchés des pays latino-américains risquent de constituer un élément majeur du développement de plusieurs entreprises québécoises au cours des prochaines années.

Missions Québec et autres missions de grande envergure

Au cours du dernier exercice financier, le MIC a organisé ou participé à l'organisation de cinq missions de grande envergure ayant comme objectifs le développement des exportations de biens et services ou la promotion de l'investissement. Le taux de participation des entreprises québécoises et l'ampleur des résultats obtenus prouvent le succès de ces missions.

Parmi elles, on compte trois Missions Québec : une en Argentine et au Chili en mai 2000, une dans le Wisconsin aux États-Unis en septembre 2000 et une en Espagne et en Italie en janvier et février 2001. Ces missions ont été dirigées par le premier ministre. Il est à noter que la Mission Québec en Espagne et en Italie, qui visait un objectif de promotion de l'investissement, a permis l'annonce de sept projets d'investissement au Québec totalisant 977,8 millions de dollars. Ces projets permettront la création de 2 683 nouveaux emplois directs et indirects. De plus, en février 2001, le premier ministre a participé à la mission Équipe Canada en Chine.

Une mission commerciale au Maghreb et Liban, septembre-octobre 2000, dirigée tour à tour par le vice-premier ministre pour le Maroc et l'Algérie puis par le ministre délégué à l'Industrie et au Commerce pour la Tunisie et le Liban.

Les représentants de 259 entreprises exportatrices ou institutions ont participé au volet commercial des cinq activités mentionnées précédemment, lesquelles se sont traduites par des ventes de 737,9 millions de dollars, dont 501,9 millions de dollars en retombées directes au Québec. Ces ventes ont permis de maintenir ou de créer 4 015 emplois directs et indirects au Québec.

Partie 6

Les politiques et les actions administratives générales

6.1 La protection des renseignements personnels

Conformément au plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels (PRP), le MIC fait part dans son rapport annuel de ses réalisations à ce chapitre.

6.1.1 Les actions réalisées dans l'application du plan d'action gouvernemental pour la protection des renseignements personnels

L'application du plan d'action ministériel instauré par le Ministère s'est traduite par des actions concrètes qui illustrent bien l'importance que le ministère de l'Industrie et du Commerce accorde à ce dossier.

Parmi ces actions, notons :

- la transmission aux cadres d'attentes significatives spécifiques en matière de protection des renseignements personnels;
- l'adoption et la mise en place de la Politique sur la protection des renseignements personnels détenus par la Direction des ressources humaines;
- l'adoption et la mise en place d'une directive sur les sondages approuvée par la Commission d'accès à l'information (CAI) le 21 novembre 2000;
- l'instauration du site intranet Approbation des sondages accessible à l'ensemble du personnel. Le site explique la démarche à suivre et met à la disposition du personnel le formulaire à remplir;
- une analyse exhaustive de vulnérabilité (MARION) en matière de sécurité, qui permettra au Ministère de compléter son plan opérationnel de sécurité de l'information électronique et documentaire;
- l'adoption et la mise en place d'une procédure protégeant l'accès aux diagnostics médicaux des employés du Ministère détenus par la Direction des ressources humaines;
- en matière de sensibilisation et d'information, le responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels a rencontré tous les cadres du Ministère afin de présenter les différents aspects de cette loi.

Ce bilan indique que le Ministère a largement dépassé les priorités d'action qu'il s'était fixées pour l'exercice 2000-2001 en matière de renseignements personnels.

6.1.2 Les priorités d'action pour l'exercice 2001-2002 en matière de protection des renseignements personnels

Pour l'exercice financier 2001-2002, le Ministère examinera la conformité des profils d'accès aux renseignements personnels aux exigences de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Le prochain rapport annuel fera état du résultat d'un diagnostic de programme.

6.2 La protection des non-fumeurs

La politique sur l'interdiction de fumer dans les locaux du Ministère est en application depuis septembre 1997. Elle s'applique à tout le personnel ou à toute personne en visite au MIC. La Loi sur le tabac (L.Q., 1998, c. 33), entrée en vigueur le 17 décembre 1999, est venue renforcer la politique déjà en place, qui interdit de fumer sur les lieux de travail.

Le Ministère offre également un programme de soutien aux employés qui désirent interrompre leur consommation de tabac.

6.3 L'administration des lois

6.3.1 La Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés

Adoptée, entre autres, pour assurer la santé et la sécurité des utilisateurs et informer les consommateurs du contenu des produits rembourrés offerts en vente, les dispositions législatives et réglementaires relatives aux matériaux de rembourrage et aux articles rembourrés imposent aux fabricants, réparateurs et artisans l'utilisation de matériaux neufs et propres, de même que l'apposition d'une étiquette. Au cours du dernier exercice financier, à titre de responsable de l'administration et de l'application de cette loi, le MIC a accordé 2 594 permis et a procédé à 1 032 visites d'inspection.

6.3.2 La Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux

Au cours du dernier exercice, en application des dispositions de la Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1), les inspecteurs du MIC ont procédé à 730 visites d'inspection à la suite de plaintes. Ils ont constaté 235 infractions qui ont été transmises au ministère de la Justice pour traitement.

6.3.3 La Loi sur les coopératives et la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif

En plus d'administrer la Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67-2) et la Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1), le MIC a la responsabilité d'informer la clientèle sur la formule coopérative en général et sur les produits et services disponibles pour les coopératives.

6.3.4 La Loi sur les immeubles industriels municipaux

En vertu de l'article 14 de la Loi modifiant la Loi sur les immeubles industriels municipaux (1994, c. 34), toutes les aliénations d'immeubles industriels municipaux, comprenant terrains et bâtiments, réalisées sur le territoire d'une municipalité locale doivent

être autorisées par le ministère de l'Industrie et du Commerce. Historiquement, le MIC a le mandat, en vertu de cette loi, d'exercer une vigilance sur l'achat et la vente de terrains par les municipalités, de façon à éviter que se fasse une spéculation induite au détriment des municipalités.

Au cours de l'exercice financier 2000-2001, conformément à cette loi, le MIC a traité 317 demandes, dont 303 cas d'aliénation. Enfin, le MIC a produit 12 avis au ministère des Affaires municipales et de la Métropole et aux municipalités régionales de comté en matière de développement industriel dans les schémas d'aménagement révisés des municipalités régionales (Loi sur l'aménagement et l'urbanisme [L.R.Q., c. A-19.1]).

6.4 La politique linguistique du MIC

Conformément à la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'administration, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'est doté de sa politique linguistique le 25 avril 2000.

Chaque gestionnaire a été invité à assurer le respect de cette politique au sein de son unité. Pour en faciliter l'accès, le texte de la politique se trouve dans l'intranet du Ministère.

Annexe 1 :

La Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce et les autres lois relevant de la compétence du ministre

Selon la Loi sur le ministère de l'Industrie et du Commerce (L.R.Q., c. M-17), le ministre titulaire a pour responsabilité d'élaborer et de proposer au gouvernement des politiques visant à favoriser le développement de l'industrie, notamment de l'industrie touristique, et du commerce. Il voit à la mise en œuvre de ces politiques, en surveille l'application et en coordonne l'exécution.

Pour exercer adéquatement ce mandat, le ministre a la responsabilité :

- d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes d'aide en vue de contribuer au développement de l'industrie et du commerce au Québec, et de promouvoir l'exportation des produits et services québécois;
- d'élaborer et de proposer au gouvernement, seul ou en concertation avec d'autres ministères, des objectifs, priorités et stratégies de développement de l'industrie et du commerce;
- de fournir aux entreprises et aux investisseurs les services nécessaires au développement de l'industrie et du commerce au Québec;
- de favoriser le développement des coopératives;
- de favoriser la concertation des agents économiques;
- de soumettre au gouvernement des recommandations sur les orientations et les activités de l'État et des organismes publics, lorsqu'ils peuvent avoir une incidence sur l'industrie et le commerce au Québec;
- de participer au développement et à la promotion de l'industrie et du commerce, notamment en assurant la prospection des investissements, l'expansion des marchés et la concrétisation au Québec des activités qui en découlent dans le cadre de la politique en matière d'affaires intergouvernementales canadiennes et d'affaires internationales;
- d'accorder, à l'intérieur des limites de la loi, des aides financières;
- d'exécuter ou de faire exécuter, aux fins de l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, des recherches, études et analyses;
- de collecter, compiler, analyser et publier des renseignements relatifs à l'industrie et au commerce.

Le ministre a aussi pour responsabilité d'effectuer des recherches, études et analyses sur les pays et leur situation géopolitique et économique, afin de tenir le gouvernement informé des possibilités d'exportation de produits ou services québécois ou d'y promouvoir les investissements étrangers au Québec. À cette fin, il effectue des stages, missions, expositions ou accorde des aides financières; il agit à l'occasion en concertation avec d'autres ministères ou organismes.

Les autres lois relevant de la compétence du ministre de l'Industrie et du Commerce

Le ministre de l'Industrie et du Commerce est également responsable de l'application des lois régissant certaines sociétés d'État, des lois ayant trait au développement industriel et touristique du Québec, des lois sur le commerce et des lois sur les coopératives.

Les lois constitutives des sociétés d'État

- Loi sur l'établissement par Sidbec d'un complexe sidérurgique (L.R.Q., c. E-14).
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour (L.R.Q., c. S-16.001).
- Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec (L.R.Q., c. S-17.2.2).
- Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches (L.R.Q., c. S-17.4).
- Loi sur la Société Innovatech Régions-ressources (L.R.Q., c. S-17.5).
- Loi sur la Société Innovatech du Grand-Montréal (L.R.Q., c. S-17.2.0.1).
- Loi sur la Société de promotion économique du Québec métropolitain (L.R.Q., c. S-11.04).
- Loi sur la Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud (L.R.Q., c. S-16.01).
- Loi sur Investissement-Québec et sur Garantie-Québec (L.R.Q., c. S-14.001), lorsqu'une opération dans le cadre de cette loi implique la Société générale de financement.
- Loi sur la Société générale de financement (L.R.Q., c. S-17).
- Loi sur la Société québécoise d'assainissement des eaux (L.R.Q., c. S-18.2.1).

Le développement industriel

- Loi sur les sociétés de placements dans l'entreprise québécoise (L.R.Q., c. S-29.1).
- Loi favorisant l'augmentation du capital des petites et moyennes entreprises (L.R.Q., c. A-33.01).

Le développement touristique

- Loi sur l'aide au développement touristique (L.R.Q., c. A-13.1).
- Loi sur les établissements touristiques (L.R.Q., c. E-15.1).
- Loi sur la Société du Centre des congrès de Québec (L.R.Q., c. S-14.001).

Le commerce

- Loi sur les heures et les jours d'admission dans les établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2.1).
- Loi sur les matériaux de rembourrage et les articles rembourrés (L.R.Q., c. M-5).

Les coopératives

- Loi sur l'aide au développement des coopératives et des personnes morales sans but lucratif (L.R.Q., c. A-12.1).
- Loi sur les coopératives (L.R.Q., c. C-67.2).

Le commerce extérieur

Le décret 224-2001 du 8 mars 2001 concernant le ministre et le ministère de l'Industrie et du Commerce place une partie de la Loi sur le ministère des Relations internationales sous la responsabilité du ministre de l'Industrie et du Commerce.

Annexe 2 :

Les adresses du Ministère au Québec

Abitibi/Témiscamingue (08)

180, boul. Rideau, 2^e étage, bureau 2.11
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 1N9
Tél. : (819) 763-3875
Télé. : (819) 763-3496

Bas-Saint-Laurent (01)

Les Galeries GP
92, 2^e Rue Ouest, bureau 208
Rimouski (Québec) G5L 8B3
Tél. : (418) 727-3577
Télé. : (418) 727-3640

Capitale nationale (03)

710, place D'Youville, 7^e étage
Québec (Québec) G1R 4Y4
Tél. : (418) 691-5808
Télé. : (418) 643-4099

Centre-du-Québec (17)

Édifice Provincial
62, rue Saint-Jean-Baptiste
Victoriaville (Québec) G6P 4E3
Tél. : (819) 752-9781
Télé. : (819) 758-4306

Chaudière-Appalaches (12)

68, rue du Palais-de-Justice, bur. 103
Montmagny (Québec) G5V 1P5
Tél. : (418) 248-3331
Télé. : (418) 248-4098

Côte-Nord (09)

Nord-du-Québec (10)

Centre commercial Laflèche
625, boul. Laflèche, bureau 1.811
Baie-Comeau (Québec) G5C 1C5
Tél. : (418) 295-4050
Télé. : (418) 295-4885

Estrie (05)

Édifice Yvette-Boucher-Rousseau
200, rue Belvédère Nord, bureau 4.03
Sherbrooke (Québec) J1H 4A9
Tél. : (819) 820-3573
Télé. : (819) 820-3966

Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)

224, boul. Gérard-D.-Levesque,
C.P. 579
New Carlisle (Québec) G0C 1Z0
Tél. : (418) 752-2229
Télé. : (418) 752-2902

Lanaudière (14) et Laurentides (15)

10, rue Saint-Joseph, bureau 308
Saint-Jérôme (Québec) J7Z 7G7
Tél. : (450) 569-3037
Télé. : (450) 569-3039

Laval (13)

1555, boul. Chomedey, bureau 250
Laval (Québec) H7V 3Z1
Tél. : (450) 680-6175
Télé. : (450) 682-1595

Mauricie (04)

Édifice Capitanal
100, rue Laviolette, bureau 321
Trois-Rivières (Québec) G9A 5S9
Tél. : (819) 371-6776
Télé. : (819) 371-6962

Montérégie (16)

Édifice Montval
201, place Charles-Lemoyne, bur. 101
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Tél. : (450) 928-7456
Télé. : (450) 928-7465

Montréal (06)

380, rue Saint-Antoine Ouest, 4^e étage Sud
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Tél. : (514) 499-2550
Télé. : (514) 873-9913

Outaouais (07)

Édifice Jos-Montferrand, 5^e étage
170, rue Hôtel-de-Ville, bur. 5.200
Hull (Québec) J8X 4C2
Tél. : (819) 772-3131
Télé. : (819) 772-3981

Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)

Édifice Marguerite-Belley
3950, boul. Harvey, 2^e étage
Jonquière (Québec) G7X 8L6
Tél. : (418) 695-7862
Télé. : (418) 695-7870

Annexe 3 :

Les adresses du Ministère à l'étranger

AMÉRIQUE DU NORD

CANADA

BUREAU DU QUÉBEC À TORONTO

20, rue Queen Ouest, bureau 1504
C.P. 13

Toronto (Ontario)
M5H 3S3

Tél. : (416) 977-6060
Télé. : (416) 596-1407

Jeffrey Machan, conseiller économique
Courriel : jeffrey.machan@cex.gouv.qc.ca

Benoît Breton, attaché commercial
Courriel : benoit.breton@cex.gouv.qc.ca

BUREAU DU QUÉBEC À VANCOUVER

789 West Pender, bureau 780
Vancouver (Colombie-Britannique)
V6C 1H2
Télé. : (604) 682-6670

André Gour, attaché commercial
Courriel : andre.gour@cex.gouv.qc.ca
Tél. : (604) 682-3500 poste 106

ÉTATS-UNIS

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À NEW YORK

One Rockefeller Plaza, 26th Floor
New York, NY 10020-2102, États-Unis
Tél. général : (212) 397-0200
Télé. : (212) 757-4753

Jean Saintonge, conseiller économique
Tél. : (212) 843-0970
Courriel : jean.saintonge@mri.gouv.qc.ca

Denise Bigo, attachée commerciale
Tél. : (212) 843-0972
Courriel : denise.bigo@mri.gouv.qc.ca

Julian Carr, attaché commercial
Tél. : (212) 843-0975
Courriel : julian.carr@mri.gouv.qc.ca

Laurent Waessa, attaché commercial
Tél. : (212) 843-0973
Courriel : laurent.waessa@mri.gouv.qc.ca

DÉLÉGATION DU QUÉBEC À BOSTON

31, Milk Street, 10^e étage
Boston, MA 02109-5104
États-Unis
Tél. : (617) 482-1193
Télé. : (617) 482-1195

Frédéric Alberro, conseiller économique
Courriel : frederic.alberro@mri.gouv.qc.ca

Susan R. Deacy, attachée commerciale
Courriel : susan.deacy@mri.gouv.qc.ca

Vahe Apelian, attaché commercial
Courriel : vahe.apelian@mri.gouv.qc.ca

DÉLÉGATION DU QUÉBEC À CHICAGO

444, North Michigan Avenue, bureau 1900
Chicago, IL 60611
États-Unis
Télé. : (312) 578-9544

Gérard D. Villeneuve, conseiller économique
Charles Orlowek, attaché commercial
Courriel : orlowek@quebectrade.qc.ca

Keith Kalinowski, attaché commercial
Courriel : kalinowski@quebectrade.qc.ca

DÉLÉGATION DU QUÉBEC À LOS ANGELES

10940, Wilshire, bureau 710
Los Angeles, CA 90024
États-Unis
Tél. : (310) 824-5515
Télé. : (310) 824-5564

Benoit Lymburner, conseiller économique
Melissa A. Isom, attachée commerciale
Courriel : isom@quebectrade.qc.ca

Jerome Alton Carney, attaché commercial
Tél. : (213) 629-0280, poste 322
Courriel : carney@quebectrade.qc.ca

BUREAU DU QUÉBEC À ATLANTA

200, Galleria Parkway, bureau 800
Atlanta, GA 30339
États-Unis
Tél. : (770) 980-0262
Télé. : (770) 980-9078

Louise Fortin, attachée commerciale
Courriel : atlanta@quebectrade.qc.ca

Virginia Rand-Hill, attachée commerciale
Courriel : hill@quebectrade.qc.ca

BUREAU DU QUÉBEC À MIAMI

801, Brickhill Avenue, bureau 1500
Miami, FL 33131

Jean Duquette, chef de poste
Frédéric Bolduc, attaché commercial
Courriel : frederic.bolduc@mri.gouv.qc.ca

AMÉRIQUE LATINE**DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À MEXICO - MEXIQUE**

Avenida Taine 411
Colonia Bosques de Chapultepec
11580 Mexico D.F., Mexique
Tél. : 011-52-5-250-8222
011-52-5-250-8208
011-52-5-250-8418
Télé. : 011-52-5-254-4282

Guy Lassonde, directeur des affaires économiques
Courriel : qc.mexico@mri.gouv.qc.ca
guy.lassonde@mri.gouv.qc.ca

Victor Manuel Davila Sanchez, attaché commercial
Enrique Patino Angeles, attaché commercial

DÉLÉGATION DU QUÉBEC À BUENOS AIRES - ARGENTINE

Tucuman 1321, 12° Piso
Plaza Los Tribunales
(1050) Capital Federal
Buenos Aires, Argentine
Tél. : 011-54-11-4371-6003
Télé. : 011-54-11-4371-6007

Rafael Sánchez, conseiller économique
Courriel : rafael.sanchez@mri.gouv.qc.ca

Roch Paquette, attaché commercial

ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À SANTIAGO - CHILI

Avenida Nueva Tajamar n° 481
Torre Norte, Oficina n° 904
Santiago (Las Condes) Chili
Tél. : 011-562-350-4255
Télé. : 011-562-350-4256

Paulina del Villar Malfanti, attachée commerciale
Courriel : goquebec@yahoo.co

ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À SAN JOSÉ – COSTA RICA

De la Pops Curridabat 400 metros al Sur
y 75 metros al Este, Casa n° 2
San Jose, Costa Rica
Tél. : 011-506-283-7681
Télé. : 011-506-280-0903

Raynald Bernier, directeur
Courriel : oquebec@sol.racsa.co.cr

ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À LIMA - PÉROU

Av. La Paz 374 Oficina A
Miraflores
Lima 18 - Pérou
Tél. : 011-511-241-8799
Télé. : 011-511-444-1491

Manuel Delfin, attaché commercial
Courriel : mdelfin@amauta.rcp.net.pe

ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À CARACAS - VENEZUELA

Calle Los Laboratorios
Edif. OFINCA - 1 Piso - Oficina 13
Los Ruices
Caracas 1071, Venezuela
Tél. : 011-582-235-5397
Télé. : 011-582-235-5081

Maria Eugenia Pardo, attachée commerciale
Courriel : mariapardo@cantv.net

Attaché commercial au Panama Étienne Nobert, consultant

Edificio TWIN TOWER, torre B
Apartamento 6-B, calle 47
Bella Vista
Panama, Panama
Tél. : 011-507-223-0549
011-507-686-4732
Télé. : 011-507-223-6344
Courriel : ecnobert@hotmail.com

EUROPE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À BRUXELLES

Avenue des Arts 46, 7^e étage

B - 1000 Bruxelles

Belgique

Tél : 011-32-2-512-0036

Télé : 011-32-2-514-2641

Courriel : qc.bruxelles@mri.gouv.qc.ca

Raymond Marcil , directeur affaires économiques

Direction : 011-32-2-549-5922

Courriel : raymond.marcil@mri.gouv.qc.ca

Baudouin van Rijckevorsel, attaché commercial

Benoît van den Bogaerde, attaché commercial

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À LONDRES

59, Pall Mall

Londres SW1Y 5JH

Royaume-Uni

Tél : 011-44-20-766-5900

Télé : 011-44-20-930-7938

Courriel : qc.londres@mri.gouv.qc.ca

Diane Lamothe , directrice affaires économiques

Direction : 011-442-07-766-5927

Courriel : diane.lamothe@mri.gouv.qc

Claire Berry, attachée commercial

Kristian Schnack, attaché commercial

Karen Skouse, attachée commerciale

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À PARIS

66, rue Pergolèse

75116 Paris

France

Tél : 011-33-1-4067-8500

Télé : 011-33-1-4067-8509

Courriel : qc.paris@mri.gouv.qc.ca

Richard Aubé, directeur affaires économiques

Direction : 011-33-1-4067-8580

Courriel : richard.aube@mri.gouv.qc.ca

Françoise Gizewski, attachée commerciale

Eric Duflos, attaché commercial

Yves Humbert, attaché commercial

BUREAU DU QUÉBEC À MUNICH

Dienerstrasse 20

D-80331 Munich

Allemagne

Tél : 011-49-89-2420-870

Télé : 011-49-89-2420-8737

Courriel : bureau_quebec@compuserve.com

Daniel Dignard, conseiller économique

(Territoires couverts : Allemagne, Autriche, Suisse)

Courriel : daniel.dignard@mri.gouv.qc.ca

Birgit Koether, attachée commerciale

BUREAU DU QUÉBEC À BARCELONE

Passeig de Gràcia, 16 - 6^e

08007 Barcelone

Espagne

Tél : 011-34-93-481-3188

Télé : 011-34-93-318-8609

Courriel : qc.barcelone@mri.gouv.qc.ca

Marcel Gaudreau, directeur

Courriel : marcel.gaudreau@mri.gouv.qc.ca

Alfons Calderon, attaché commercial

Courriel : alfons.calderon@mri.gouv.qc.ca

BUREAU COMMERCIAL DU QUÉBEC À MILAN

a/s Ufficio Affari Québec-Italia

Via Camperio 1

20123 Milano

Italia

Tél : 011-39-02-7200-1828

Télé : 011-39-02-7200-1849

Courriel : affari.quebec@mi.camcom.it

Sandra Bonnani, attachée commerciale

ASIE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À TOKYO

Kojimachi Hiraoka Building
1-3 Kojimachi, 5th Floor
Chiyoda-ku, Tokyo 102-0083
Japon
Tél. : (81-3) 3239-5137
Télé. : (81-3) 3239-5140
Courriel : qc.tokyo@mri.gouv.qc.ca

François Gaudreau, directeur, services économiques

Norifumi Akama, attaché commercial

Toru Asano, attaché commercial

Chrys Kukuchi, attaché commercial

Stephen May attaché commercial

Hideo Yamamoto attaché commercial

BUREAU DU QUÉBEC EN CHINE (BEIJING)

a/s Ambassade du Canada
19, Dongzhimenwai Dajie
District de Chaoyang
Beijing 100600, CHINE
Tél. : (86-10) 6532-3536, poste 3600
Télé. : (86-10) 6532-4072

Jean Marchand, conseiller

Courriel : jean.marchand@dfait-maeci.gc.ca

BUREAU DU QUÉBEC EN CHINE (SHANGAI)

a/s Consulat général du Canada
Bureau 604, Four Shanghai Centre
1376, Nanjing Xi Ly
Shanghai 200040, CHINE
Tél. : (86-21) 62798400
Télé. : (86-21) 6279-8401

René Milot, conseiller

Courriel : rene.milot@dfait-maeci.gc.ca

BUREAU DU QUÉBEC EN CORÉE DU SUD *

c/o National Bank
Leema Bldg. 6th Floor
146-1 Soosong-Dong, Chongro-ku
Séoul 110-140
République de Corée
Tél. : (82-2) 739-0927
Télé. : (82-2) 739-0929

Chung-Yoll Yoo, attaché commercial

Courriel : cyyooqb@soback.kornet.nm.kr

BUREAU COMMERCIAL DU QUÉBEC À TAIWAN*

13 FL. 365 Fu Hsing, North Road
Taipei 10483
Taiwan

Tél. : (886-2) 2713-6097

Télé. : (886-2) 2718-7818

Michael Chen, représentant du Québec

Courriel : qctrade@ficnet.net

ANTENNE AU QUÉBEC À KUALA LUMPUR

c/o Canadian High Commission
MBF Plaza, 12th Floor
Jalan Ampang
50450 Kuala Lumpur
Malaysia
Tél. : (60.3) 261-2000
Télé. (60.3) 460-8221

Randall Liew, attaché commercial

adresse postale :

Antenne du Québec

c/o Canadian High Commission

P.O. Box 10990

50732 Kuala Lumpur

Malaysia

ANTENNE COMMERCIALE DU QUÉBEC À MANILLE

6th Floor, Oakwood Premier Ayala Center
Glorietta 4, Ayala Center
Makati City
Philippines
Tél. : (63.2) 755-8894
Télé. : (63.2) 755-8895

Socorro Corazon B. Castro, attachée commerciale

Courriel : socorro.castro@mri.gouv.qc.ca

*** Pour ces pays, s'adresser à la :**

Direction Asie-Pacifique
380, rue Saint-Antoine Ouest, 5^e étage
Montréal (Québec) H2Y 3X7
Tél. : (514) 499-2190
Télé. : (514) 873-4200

Annexe 4

Les programmes d'aide financière aux entreprises et aux organismes

Aides financières octroyées – Exercice financier 2000-2001		
Programmes	Nombre de projets	Montant octroyé (en milliers de \$)
Entreprises		
Impact-PME		
• Volets : Innovation et développement des marchés d'exportation - Embauche de personnel	363	6 748,4
• Volet Innovation : Soutien à l'innovation et aux pratiques avancées	526	4 592,8
• Volet : Développement des marchés d'exportation	988	7 082,0
• Volet : Rétenion et expansion d'entreprises	11	289,8
Programme de soutien à l'emploi stratégique (PSES)		
• Volet : Étudiants-stagiaires	2 827	6 819,0
Chantier Inforoute-Jeunesse	167	296,0
Programme d'amélioration des compétences en science et technologie (PACST)		
• Volet : Adaptation stratégique de la main-d'œuvre (Format-stage)	23	12 055,4
Aide à la concrétisation de projets industriels (PACPI)	35	961,6
Soutien aux vitrines technologiques	12	3 310,6
Décennie québécoise des Amériques	67	1 733,0
Soutien au développement des exportations	66	85,1
Promotion de la mode et du design	19	525,4
Appui au développement d'une Cité de l'optique dans la région de Québec	9	2 161,3
Organismes		
Service régional ou sectoriel de promotion des exportations	15	855,0
Aide aux coopératives de développement régional (subvention versée au Conseil de la coopération du Québec [CCQ] qui a réparti l'aide aux onze regroupements)	1	3 577,5
Soutien aux regroupements sectoriels en économie sociale	15	1 135,8
Soutien aux coopératives jeunesse de service	1	1 400,0
Fonds de partenariat	226	4 286,6
Programme d'aide aux organismes œuvrant au développement économique du Québec	67	1 769,1
Centre international de formation en télécommunication	1	5 900,0
Québec/New York 2001	1	700,0
Société du parc industriel et portuaire Québec-Sud	1	50,0
Réseau d'investissement social du Québec (RISQ)	1	4 900,0
Sociétés Innovatech		
• Sud-du-Québec	1	200,0
• Régions-ressources	1	900,0
AUTRE		
Soutien au branchement des familles sur Internet	250 000	129 500,0

Composition typographique : Mono•Lino inc.
Achévé d'imprimer en juin 2001
sur les presses de l'imprimerie
Laurentide inc. à Loretteville